



Séance du conseil communal du 11 février 2026

Présents : Patrick Mergen, Andy Dernelen, José Vaz do Rio, Albert Back, Suzette Serres, Lucien Kurtisi, Simone Hoffmann, Fabienne Goergen, Frank Schuler, Jill Kugener, Yves Kremer

Absents exc. : Néant

1. Nominations dans les commissions consultatives

Le conseil communal :

1. décide de ne pas procéder à la nomination de membres cooptés ;
2. arrête la nouvelle composition des membres des commissions consultatives du vivre-ensemble, de la culture, de l'environnement et de la rédaction du bulletin communal.

2. Convention de coopération intercommunale relative à la construction, à l'exploitation et à la gestion d'un hall forestier intercommunal

Le conseil communal décide avec dix voix contre une (Serres) d'approuver la convention de coopération intercommunale relative à la construction, à l'exploitation et à la gestion d'un hall forestier intercommunal.

3. Urbanisme

3.1 Droit de préemption concernant un pré à Moestroff, lieu-dit « Im Hufgen »

Le conseil communal décide unanimement de renoncer au droit de préemption.

3.2 Demande de morcellement d'un terrain sis à Moestroff, lieu-dit « rue de la Gare »

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le projet de morcellement soumis.

3.3 Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) Kréiwenkel à Gilsdorf

Le conseil communal vote unanimement le projet de modification ponctuelle.

3.4 Modification ponctuelle du PAP « quartier existant » (PAP QE) Kréiwenkel à Gilsdorf

Le conseil communal vote unanimement le projet de modification ponctuelle.

3.5 Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) plusieurs sites

Le conseil communal vote avec dix voix contre une (Serres) le projet de modification ponctuelle.

3.6 Modification ponctuelle du PAP « quartier existant » (PAP QE) plusieurs sites

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.

Le conseil communal vote avec dix voix contre une (Serres) le projet de modification ponctuelle.

4. Circulation

4.1 Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Moestroff, chemin de liaison Laach

Mme Goergen s'est retirée dans l'enceinte réservée au public pour ce point de l'ordre du jour.

Le conseil communal confirme unanimement la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 23 janvier 2026, point 3.3.

4.2 Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Bettendorf, rue de la Gare

Le conseil communal confirme avec dix voix contre une la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 23 janvier 2026, point 3.2.

5. Personnel communal

5.1 Introduction et fixation d'une prime pour la permanence du service des eaux

Le conseil communal approuve avec huit voix et trois abstentions (Kremer, Kurtisi, Serres) l'introduction et la fixation d'une prime de 17,50 points par semaine pour la permanence du service des eaux.

5.2 Création d'un poste de salarié(e) à tâche manuelle, groupe de salaire C – salarié(e) à tâche artisanale / salarié(e) titulaire d'un certificat de capacité professionnelle

Le conseil communal décide avec dix voix contre une (Serres) de créer un poste de salarié(e) à tâche manuelle.

5.3 Création d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle catégorie de traitement A groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique

Le conseil communal décide avec dix voix et une abstention (Serres) de créer un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle catégorie de traitement A, groupe de traitement A1 et groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique et de créer un poste de fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.

6. Déclassement de matériel

6.1 Mme Goergen s'est retirée dans l'enceinte réservée au public pour ce point de l'ordre du jour.

Le conseil communal décide unanimement de retirer de la liste soumise au vote du conseil communal pour le lot 38, 1 porte extérieure de la marque Ritter.

6.2 Le conseil communal décide avec dix voix et une abstention (Serres) de déclasser le matériel inscrit sur la liste soumise actualisée et de procéder à une vente aux enchères publique.

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.

7. Titres de recettes

Le conseil communal approuve unanimement les titres de recettes au montant total de 2.201.539,01 euros.

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.